

Appel à Projets 2026 Expertise - Formation Règlement



Cadre AAP 2026

Dans le cadre de financements alloués par la Missions maladies rares du Ministère de la santé, FilRougE-MCGRE lance un Appel à Projet (AAP) consacré à l'appui à l'expertise et à la formation professionnelle dans le périmètre des maladies rares de la filière.

1. Objectif

Cet AAP vise à soutenir la formation **du plus grand nombre possible de professionnels de santé et sociaux** afin de mieux identifier et prendre en charge les maladies constitutionnelles rares du globule rouge et de l'érythropoïèse et à poursuivre la contribution des associations de malades à cet objectif de la filière.

Les projets doivent contribuer à au moins un des axes suivants :

- Amélioration des pratiques ;
- Transmission de savoirs, formation, pédagogie ;

Les congrès scientifiques organisés par des professionnels de santé sont exclus. Pour ce type de demande, envoyez votre demande sur l'adresse contact@filiere-mcgre.fr en précisant en objet « Demande soutien congrès scientifique ».

2. Conditions financières

- Montant maximal demandé à FilRougE-MCGRE par projet : 10 000 € (à titre indicatif).
- La filière se réserve la possibilité d'ajuster le montant de l'aide financière accordée.

3. Éligibilité

Cet AAP est ouvert aux acteurs de la filière :

- Aux professionnels de santé (y compris assistants sociaux, conseillers en génétique, thérapeutes, etc.) exerçant au sein d'un centre de référence ou de compétence de FilRougE-MCGRE, ou dont l'exercice professionnel s'effectue en collaboration avec un centre de référence ou de compétence de FilRougE-MCGRE.
- Associations en coordination à un/des professionnels de santé d'un centre de référence ou de compétence de FilRougE-MCGRE.
- Les nouveaux projets seront privilégiés, mais les lauréats des AAP 2025 peuvent également candidater, notamment si leurs projets s'inscrivent sur plusieurs années.

Une lettre de motivation du chef de service ou du responsable du centre de référence ou de compétence est requise.

4. Critères de Sélection :

- Pertinence (des actions proposées pour l'atteinte des objectifs)
- Cohérence/qualité des actions proposées
- Innovation pédagogique/outil : Les projets soumis doivent présenter un caractère **innovant** ou venir **compléter** des initiatives déjà existantes, en s'appuyant éventuellement sur celles-ci, **sans créer de redondance**.
- Qualité de l'équipe pédagogique/environnement
- Impact dans la prise en charge des patients (bénéfices pour l'audience cible, diffusion, pérennité du projet)
- Budget (en adéquation avec les actions proposées)
- Prise en considération des outils et formations déjà existants au sein de la filière.

Une attention particulière sera accordée aux projets :

- permettant un lien Ville-Hôpital
- intégrant des formats numériques ou hybrides (e-learning, webinaires, etc.), afin de faciliter l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire.
- portés conjointement par plusieurs centres ou intégrant une dimension inter-régionale.

5. Procédures et calendrier :

1. Dossier de candidature :
Une fois le dossier de candidature saisi, merci de le faire parvenir à :
contact@filier-mcgre.fr avec en objet **AAP expertise-formation 2026**
2. Date limite de dépôt : **31 mai 2026**
3. Constitution des dossiers administratifs, dès l'annonce des résultats **la semaine du 6 juillet 2026**.

6. Suivi et bilan

- Un **bilan simplifié** est exigé en fin de projet ;
- FilRougE-MCGRE se réserve la possibilité de valoriser les projets soutenus.